



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, Hang Nguyen, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 17.12.18

#Objet : Marchés publics – Délégation de pouvoirs.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, modifiée notamment par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013 et du 27 juillet 2017, et vu, en particulier, l'article 234 §1 "*Le Conseil communal choisit la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et en fixe les conditions*" et le §4 alinéa 1 "*Le Conseil communal peut déléguer le pouvoir visé au premier paragraphe au Collège des bourgmestre et échevins [...], pour les dépenses relevant du budget ordinaire*".

Attendu que pour permettre plus de souplesse et d'efficacité dans la gestion, il y a lieu de procéder à cette délégation dans les limites indiquées ci-dessus ;

Par ces motifs ;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De donner délégation au Collège des bourgmestre et échevins de choisir la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession et d'en fixer les conditions pour les dépenses relevant du budget ordinaire.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Jean-François de Le Hoye